

## Synthèse des principales décisions de la Commission permanente du 3 mars 2023

Réunis en Commission permanente, les élus départementaux votent des décisions qui impactent significativement le quotidien des Ardennais et façonnent le territoire de demain. Retour sur les principales décisions prises ce vendredi 3 mars 2023.

### [Solidarité]

Le Conseil départemental a mis en place un dispositif d'aide aux vacances en accueil de loisirs avec ou sans hébergement, qui s'adresse aux familles bénéficiaires de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole. Cette aide permet aux enfants les moins favorisés d'accéder à des activités diverses et éducatives. Le règlement pour l'année 2023 vient d'être voté. Pour information, 1.732 enfants ont bénéficié de cette aide pour des séjours effectués en 2022.

### [Insertion]

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) permet au Conseil départemental de financer des opérations qui contribuent à la mise en œuvre du parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA, et à sa consolidation. Au cours d'une deuxième répartition de crédits, 18 structures œuvrant dans le domaine de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) viennent d'être soutenues, pour un montant total de 903.620 €. Parmi elles : l'ABMS (Animations Bords Meuse et Semoy), Bell'Occas, Espace Environnement 08, FJEPCS La Passerelle, Global Axe, ou encore le lien IAE.

### [Sport]

Le Conseil départemental apporte son soutien financier à l'organisation de manifestations sportives. Concernant le Circuit des Ardennes International (qui se déroulera du 6 au 9 avril prochains), une subvention de 46.000 € a été votée : 40.000 € pour l'organisation de la course cycliste et 6.000 € pour la diffusion télévisuelle des 2 dernières étapes de la manifestation.

### [Culture]

Rencontrant des difficultés dues notamment aux surcoûts liés à la hausse des prix de l'énergie, l'Association du Fort et de la Batterie des Ayvelles a sollicité le Conseil départemental qui a décidé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 4.000 €.

Le domaine de La Cassine est exploité par l'Association Culturelle du Château de La Cassine qui y organise des spectacles estivaux et une programmation culturelle. L'association porte en outre un projet de développement comprenant notamment l'implantation d'hébergements insolites en lien avec l'aménagement de la Voie verte Sud Ardennes, la création d'un bâtiment d'accueil touristique avec épicerie et dépannage vélos, une aire de camping-cars et un bivouac équestre « sauvage » avec enclos. S'agissant d'une propriété départementale, l'association a besoin de l'autorisation du Conseil départemental pour mener à bien son projet. Les élus de l'Assemblée départementale ont répondu favorablement. A noter que le développement du site de La Cassine fait partie des projets inscrits au Contrat Canal des Ardennes, signé le 20 juillet dernier par le Département avec l'Etat, VNF, la Région Grand Est et les intercommunalités concernées.